

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	9
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 18 novembre 2024 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Objet**

FRAIS DE  
SCOLARITE  
D'AVALLON  
2023/2024

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Fabrice HEURTAUX, Marion DESBOIS, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.  
B. MASSOL

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,  
Mme MASSOL Sylvia

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la mairie d'Avallon en date du 17 Octobre dernier concernant la demande de participation annuelle aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques primaires d'Avallon pour l'année scolaire 2023/2024.

La participation s'élève à 1 774 € par élève scolarisé en maternelle et à 546 € par élève d'école élémentaire.

10 enfants de la commune sont concernés dont 5 en maternelle dont 1 enfant en garde partagée et 5 en primaire dont 1 enfant en garde partagée.

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTE cette participation.

AUTORISE le Maire à émettre le mandat correspondant.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 novembre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 novembre 2024.

Fait à GIROLLES, le 28 novembre 2024

Le Maire

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

ID : 089-218901882-20241118-2024\_35-DE



A handwritten signature in blue ink, written over the seal. The signature is stylized and appears to be 'H. C...'.